



©Erc@sement

COMITÉ DE SUIVI DE
GRÉOUX-LES-BAINS
08 JUILLET 2022

FICHE THEMATIQUE SUR LA SANTÉ

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia **ALCOTRA**



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes
Autorité de gestion/Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

PROGRAMME INTERREG
VI-A FRANCE ITALIE
ALCOTRA 2021-2027

Le cadre européen

La **santé publique**, entendue comme l'ensemble des actions et des prescriptions destinées à préserver et à protéger la santé des citoyens, est une compétence des Etats. Cependant, l'Union Européenne peut accompagner les politiques nationales en matière d'éducation à la santé, de prévention, de soutien à la recherche et de surveillance des menaces transfrontalières. L'Union joue un rôle de facilitateur de coopération entre les Etats membres.

La santé s'inscrit prioritairement dans l'**axe 4 « Une Europe plus sociale »** du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'**axe 1 « une Europe plus intelligente »** (développement de solutions d'innovation technologique, développement de solutions de télémédecine...).

OBJECTIFS

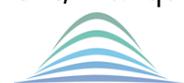
- Meilleure coopération entre Etats membres en matière de sécurité sanitaire.
- Meilleure vision globale dans la mise en oeuvre opérationnelle des plans de préparation/réaction.
- Consolidation d'une base de normes et d'indicateurs communs à l'Union.
- Amélioration des mécanismes de surveillance, préparation aux crises sanitaires transfrontières et de la résilience de l'UE en cas de pandémie.

PRIORITÉS

- Prévention des maladies, notamment chroniques.
- Préparation aux crises, notamment par une meilleure compréhension du nexus risque sanitaire/environnement.
- Amélioration des systèmes de santé avec une priorité donnée aux problématiques de vieillissement de la population.
- Améliorer l'accès aux soins avec une priorité donnée au développement des outils numériques de santé.

A l'échelle franco-italienne, il n'existe pas encore d'accord bilatéral de santé. Toutefois, le *Traité du Quirinal* identifie la santé comme un sujet prioritaire, avec une attention particulière à la médecine d'urgence, et entend créer une commission spécifique du Comité de coopération transfrontalière sur la santé.

En matière de **mobilité sanitaire**, c'est la *Directive santé* de 2011 qui établit les principes de la prise en charge des patients en zone transfrontalière : remboursement sur la base des critères du pays d'affiliation, reconnaissance mutuelle des prescriptions, obligation d'informer, d'assurer un suivi médical et d'appliquer les mêmes honoraires pour tous les patients. Cependant, il conviendrait d'améliorer le recueil des données sur la mobilité sanitaire qui sont, pour le moment, manquantes pour l'espace transfrontalier franco-italien.



Bref rappel des compétences administratives

En Italie : un système décentralisé

Ministero della Salute

Elabore les politiques générales (plan triennal de santé), détermine les objectifs à long terme, fixe les normes nationales, alloue les financements aux autorités régionales, gère les soins d'urgence et gère les instituts nationaux de recherche.

Direction régionale de santé

Organise le système de santé régional, définit le périmètre de compétences des différents acteurs, fixe les taux de remboursement des traitements et prestations de soins sur la base des taux nationaux, coordonne les Autorités Sanitaires Locales.

Autorités municipales

Gèrent l'aide à la protection sociale, les soins infirmiers primaires, les soins à domicile et les établissements pour personnes âgées, à travers la constitution de coopératives socio-sanitaires.

En France: un système centralisé

Ministère de la Santé

Détermine les grandes orientations du plan national pour la santé, établit les normes nationales de sécurité, répartit les financements, détermine le taux de lits et d'équipements par unité de soins et fixe les tarifs forfaitaires des hôpitaux privés comme publics et le prix des traitements.

Agences Régionales de Santé

Mettent en œuvre la politique nationale, régulent, contrôlent, évaluent, promeuvent l'offre sanitaire sur le territoire et peuvent initier un échange d'expérience avec des partenaires étrangers.

Conseils régionaux

Financent le personnel en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), peuvent financer la construction ou la rénovation de bâtiments sanitaires et attribuer des aides pour l'installation de nouveaux praticiens.

Communes

Gèrent la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de santé au travail, médecine scolaire et de prévention (hygiène alimentaire, vaccination, dépistage, pollution...).



La santé dans le territoire ALCOTRA

Des défis communs :

A l'échelle du territoire ALCOTRA, la santé est également une thématique prioritaire. Les zones couvertes par le Programme partagent des caractéristiques communes. Trois problématiques phares ressortent :

BIEN VIEILLIR

Comme partout, la population du territoire ALCOTRA est globalement vieillissante. Cela se ressent particulièrement dans les zones les plus attractives pour les retraités (zones littorales...). Ainsi, l'indice de vieillissement de la Province d'Imperia est passé de **219.8 à 256.9 entre 2002 et 2021**. Cela se perçoit aussi dans certaines zones rurales ou de montagne. A titre d'exemple, en Vallée d'Aoste, l'indice de vieillissement a progressé de **148.3 à 192.3 entre 2002 et 2021**. Pour cet espace, ces dix dernières années, la part des résidents de plus de 64 ans a augmenté de **12%**, et celle des 85 ans et plus de **29.2%**. Au défi du vieillissement s'ajoute parfois celui de l'isolement. Ainsi, dans les Hautes-Alpes, **41.8%** des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. Ce sont **45%** pour le département des Alpes-Maritimes. Dans ces conditions, le maintien à domicile, l'aide à la personne et la prévention pour le **bien vieillir** sont des enjeux centraux.

ACCÉDER PLUS FACILEMENT AUX SOINS

Le territoire ALCOTRA se caractérise par une part importante de zones de montagne et de zones rurales de faibles densités. Dans ces espaces (Savoie, Haute-Savoie, Vallée d'Aoste, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes), se pose le défi d'un **meilleur accès à la santé**. A titre d'exemple, pour **30% des communes** des Alpes-de-Haute-Provence, le médecin généraliste le plus proche est à plus de 10 km, et plus de la moitié des communes est à 30 minutes ou plus d'un service d'urgences. L'un des enjeux pour le programme ALCOTRA est de développer l'offre de soins dans ces territoires au relief contraignant et d'attirer le personnel médical pour faire face au vieillissement des praticiens. En Haute-Savoie, par exemple, **50.5% des praticiens ont plus de 55 ans**.

UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU COVID

Le territoire ALCOTRA a été fortement impacté par la pandémie. A titre d'exemple, le taux d'incidence annuel du Covid-19 était de **4.209** pour le Piémont et de **5.095** en Vallée d'Aoste pour l'année 2020, soit des chiffres supérieurs au taux national (**3.438**). En 2021, la Province d'Imperia était recensée parmi les régions les plus fortement touchées par la diffusion du virus, avec **un taux d'incidence de 10.746**. La pandémie a souligné l'importance des deux enjeux majeurs cités plus haut, sur lesquels il faut encore travailler. Cependant, le territoire ALCOTRA a également fait preuve d'une capacité de résilience, notamment grâce à des projets qui ont su réorienter les fonds FEDER pour s'adapter à la situation sanitaire, à l'image du **projet simple MisMi**. L'un des défis d'ALCOTRA est de poursuivre et de **renforcer la résilience** du territoire et sa capacité de réponse aux crises sanitaires majeures dans un contexte où le Covid est toujours présent. Ainsi, à la date du 07 juin 2022, le taux d'incidence était de **264.5 cas pour 100 000 habitants** dans les Alpes-Maritimes contre **251.59 cas** au niveau national.





Des points forts:

Un personnel médical nombreux:

L'ensemble du territoire ALCOTRA présente un taux de médecins par habitants de **387 pour 100 000 habitants**, soit un résultat supérieur à la moyenne européenne (**347 pour 100 000 habitants en 2018**). Par ailleurs, ce chiffre est en augmentation depuis 2014. Ce sont la Région Sud et la Ligurie qui ont le ratio médecin/habitant le plus élevé.

Des infrastructures de recherche majeures:

ALCOTRA bénéficie de la présence de plusieurs infrastructures de recherche de haut niveau sur son territoire, à l'image de la **tecnopole de Sofia-Antipolis**, de l'**IFREMMONT**, de l'**Italian Institute for Genomic Medicine** ou encore de la **Fondazione Piemontese per la Ricerca sul Cancro**.

Le territoire ALCOTRA compte également plusieurs centres universitaires importants: Università di Torino, Université Savoie Mont-Blanc...



Les réalisations du 14-20:

6 projets simples ont contribué à la thématique de la santé pour un montant total de 5 954 126.14 € de fonds FEDER: Prosanté, #COM.VISO, Action4Vision, E-rés@mont, CO.SA.T et Mismi. Ce dernier projet a été salué par la Commission européenne pour sa contribution à la lutte contre l'isolement et les inégalités socio-sanitaires pendant la pandémie. 3 Plans Intégrés Territoriaux (PITER) ont contribué à la thématique pour un montant total de 10 055 000.08 € de fonds FEDER: le PITER Monviso avec le projet Terres Monviso-Incl, le PITER Coeur'Alp avec le projet Cœur Solidaire et le PITER GraieLab avec le projet Socialab. Enfin, ALCOTRA a soutenu 1 Plan Intégré Thématique (PITEM) sur la santé: PITEM Pro-Sol.

6

PROJETS SIMPLES

MisMi

Développer des services sociaux et de santé de proximité intégrés pour lutter contre le dépeuplement des zones de montagne.

Chef de file: Azienda USL Valle d'Aosta

Montant: 1 833 012 €

Montant FEDER: 1 558 058€

<https://interreg-alcotra.eu/fr/decouvrir-alcotra/les-projets-finances/mismi-modele-integre-de-sante-pour-une-montagne-inclusive>



Terre Monviso – Incl PITER MONVISO

Œuvrer pour le maintien à domicile et la réorganisation des services socio-sanitaires pour les aînés en territoires de haute-montagne et de très-haute montagne.

Chef de file: Communauté de communes Serre-Ponçon

Montant: 1 647 059 €

Montant FEDER: 1 400 000,07€

<https://interreg-alcotra.eu/fr/decouvrir-alcotra/les-projets-finances/terres-monviso-incl-bien-veillir>

1

PITEM

PITEM PRO-SOL

Favoriser l'intégration socio-sanitaire et le développement des communautés ouvertes et solidaires et promouvoir l'inclusion sociale et la stabilisation sur le territoire montagneux des populations. Le plan comprend 4 projets sur la thématique, dont 3 spécifiques à une cible différente (jeunes, femmes, sénior) et 1 projet transversal sur la proximité sociale.

Chef de file: Centre Hospitalier des Escartons

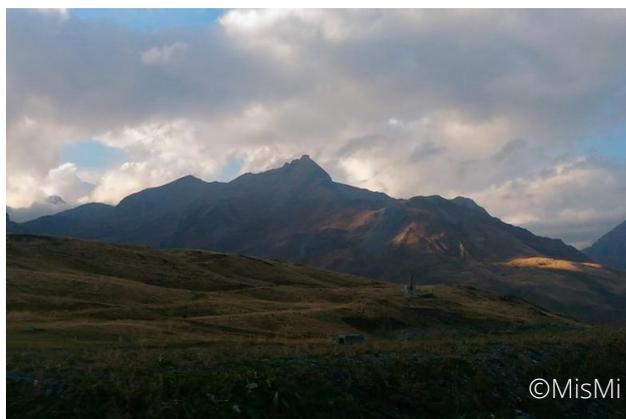
Montant: 672 796, 50€

Montant FEDER: 571 876, 57€

<https://interreg-alcotra.eu/fr/decouvrir-alcotra/les-projets-finances/pro-sol>

3

PITER



Et maintenant?

Pour la période 2021-2027, les programmes Interreg sont encouragés à financer en priorité les projets incluant :

- des « mesures visant à promouvoir les services axés sur la famille et de proximité par la désinstitutionnalisation, y compris la prévention et les soins de santé primaires et les soins à domicile » ;
- des « mesures visant à garantir l'efficacité, la pérennité, l'accessibilité et le caractère abordable des services de santé et de soins de longue durée, l'accent étant spécifiquement mis sur les personnes exclues des systèmes de santé et de soins de longue durée, y compris les populations les plus difficiles à atteindre ».

Plusieurs Objectifs Spécifiques du Programme ALCOTRA intéressent la thématique de la santé :

Objectif Politique 4 «une Europe plus sociale» :

- OS 4.V «garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé»
- OS 4.VI «renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale».

OP 1 «une Europe plus compétitive et intelligente» :

- OS 1.II sur la numérisation.

OP 5 «tenir compte des spécificités de certaines aires du territoire pour mieux se préparer aux défis de la résilience» :

- OS 5.II sur l'attention particulière aux zones autres qu'urbaines.

La thématique intéresse aussi l'**OP spécifique à Interreg «dépasser les principaux obstacles administratifs de la zone ALCOTRA»**.

4 axes prioritaires pour ALCOTRA:



sensibilisation, connaissance, information et formation



développement, adoption et transfert de technologies, de savoir-faire et de bonnes pratiques



formulation et mise en œuvre de politiques à l'échelle transfrontalière



préparation et mise en œuvre d'investissements matériels et infrastructurels



